

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2022.60 NP

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

Objet :

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
& DU STATIONNEMENT A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de **VIOLAY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** - Rue des Chênes - ZAC des Plaines – BP 467 - 42164 BONSON, déclare pouvoir intervenir à tout moment dans le cadre des marchés suivants :

- ◇ **Fibre Optique (collecte, desserte et raccordements abonnés et maintenance)**
- ◇ **Travaux déploiement de la fibre optique**
- ◇ **Intervention de maintenance**

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de régler la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES** sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au **31/12/2023**.

Toutes les mesures devront être prises par **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

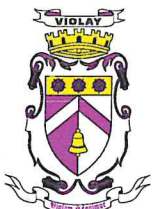
ARTICLE 5 : Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Directeur de **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.

Fait en Mairie, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet :

ARRETE MUNICIPAL
PERMANENT PORTANT
SUR LA REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT A L'INTERIEUR
DU PERIMETRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Commune de VIOLAY (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - agissant pour le compte du SIEL dans la commune, déclare pouvoir intervenir à tout moment sur les réseaux FIBRE OPTIQUE

- **Travaux déploiement de la fibre optique**
- **Interventions de maintenance**

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de régler la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sont interdits sur l'ensemble des voies situées à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au **31/12/2023**

Toutes les mesures devront être prises par BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

ARTICLE 3 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Brigadier-chef de Police Municipale
- M. le Directeur de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Le 22.03.2022

Le Maire,



The signature is a large, stylized black scribble. The official stamp is circular, blue, and contains the text 'MAIRIE DE VIOLAY' at the top, '42180' at the bottom, and a central emblem with a star.